

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Réunion du bureau du Conseil d'Administration

Séance du 3 juillet 2008

Délibération n°2008-4 B

Portant approbation

Vu le code de l'environnement,

Sur présentation du directeur de l'établissement public, le bureau du conseil d'administration,
après en avoir délibéré,

Approuve les modifications des décrets des Parcs nationaux de Port-Cros et de Guadeloupe.

Le Président,

Jérôme BIGNON

